



Organe international de contrôle des stupéfiants

Pour information - document sans caractère officiel.

EMBARGO: 27 février 2002
00:01 heures (GMT)

L'OPÉRATION "TOPAZ" MENÉE AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR METTRE FIN AUX DÉTOURNEMENTS DE SUBSTANCES CHIMIQUES ESSENTIELLES À LA PRODUCTION D'HÉROÏNE EST UN SUCCÈS

Dans son rapport annuel publié aujourd'hui (27 février 2002), l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OIGS) annonce que la coopération engagée au niveau international dans le cadre de l'Opération "Topaz" afin de suivre les envois de substances chimiques essentielles a permis d'empêcher la fabrication de 230 tonnes d'héroïne (1). Les huit premiers mois de l'Opération ont permis d'obtenir des résultats très positifs et d'empêcher le détournement de plus de 200 tonnes d'anhydride acétique du commerce international licite vers le commerce illicite de drogues. Les trafiquants ont ainsi été privés de produits essentiels à la fabrication d'héroïne, et l'équivalent de 2,3 milliards de doses n'est pas parvenu dans les rues.

Trente-six pays (2) et territoires dans le monde entier participent désormais à l'Opération "Topaz" qui a été lancée en mars 2001. L'OIGS assure la coordination de l'Opération à laquelle participent également l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

L'Opération applique avec succès les enseignements tirés d'un programme similaire, l'Opération "Purple", qui a empêché le détournement de plus de 1 100 tonnes de permanganate de potassium, substance chimique essentielle à la fabrication clandestine de cocaïne. L'Organe espère maintenant que les mécanismes mis en œuvre dans ces deux opérations pourront être adoptés par les gouvernements pour continuer de prévenir le détournement de ces substances du commerce international.

Dans le cadre de chacune des deux opérations susmentionnées, les autorités suivent chaque envoi depuis le pays de fabrication jusqu'à la destination finale. Le pays d'importation doit s'assurer de sa légitimité, vérifier la véracité des déclarations de la société importatrice et communiquer ces informations au pays d'exportation pour qu'il puisse être autorisé. L'un des aspects importants de l'Opération "Topaz" concerne les enquêtes menées au sujet des cas de contrebande et les saisies réalisées dans les installations de stockage illicites ou les laboratoires illicites de fabrication d'héroïne afin de retrouver l'origine de l'anhydride acétique.

Depuis le début de l'Opération, les autorités colombiennes, iraniennes, slovènes et turques ont saisi globalement plus de 51 tonnes d'anhydride acétique qui ne sont donc pas parvenues dans les zones de fabrication illicite d'héroïne.

Le Président de l'OIGS, M. Hamid Ghodse, a ainsi déclaré: "Pour que l'Opération "Topaz" soit un plein succès, ces saisies ne doivent être que le début de nouvelles enquêtes destinées à identifier l'origine de l'anhydride acétique et les auteurs des détournements. Nous devons également prendre des mesures pour mettre fin aux tentatives des trafiquants de contourner les strictes procédures de contrôle en vigueur et de détourner les envois vers des pays qui ne participent pas à l'Opération et donc demander aux gouvernements des pays concernés de s'assurer de leur caractère licite."

Depuis le début de l'Opération "Topaz", environ un quart des envois contrôlés, soit environ 300 au total, étaient destinés à des pays non participants, et continuent d'être surveillés de près. Les pays exportateurs sont encouragés à différer les envois le temps nécessaire pour que le pays d'importation ait eu le temps de s'assurer de leur légitimité et de mener à bien ses contrôles.

Organe international de contrôle des stupéfiants

Les premiers résultats montrent qu'il existe des différences considérables entre le commerce mondial d'anhydride acétique, d'une part, et de permanganate de potassium, d'autre part. Le nombre d'envois comme les quantités concernées sont beaucoup plus importants dans le cas de l'anhydride acétique puisqu'au cours des huit premiers mois de l'Opération les exportations contrôlées se sont élevées à environ 180 000 tonnes (3). Les itinéraires commerciaux sont également plus complexes: près de 85 % des envois passent par des points de transit - alors que pour l'essentiel le permanganate de potassium est expédié directement du pays de fabrication vers le pays de consommation - et il est donc indispensable de suivre avec soin les envois depuis le pays d'origine jusqu'à leur destination finale pour garantir le succès de l'opération.

En 2002, l'Organe international de contrôle des stupéfiants contribuera aux initiatives engagées par les gouvernements au niveau international afin de prévenir le détournement de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine et d'empêcher le détournement de ces stimulants vers le trafic illicite.

(1) En fonction de la méthode de fabrication utilisée, une telle quantité d'anhydride acétique pourrait permettre la fabrication illicite de 55 à 230 tonnes d'héroïne.

(2) Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Finlande, Inde, Iran, Israël, Mexique, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie et Union du Myanmar.

(3) En comparaison, entre le 1er janvier et le 1er novembre 2001, 542 notifications préalables, portant sur un total d'environ 20 000 tonnes de permanganate de potassium, ont été reçues dans le cadre de l'Opération "Purple".